

Snes Créteil

Snes-Créteil www.creteil.snes.edu Tél. 01.44.75.13.83 Fax 01.44.75.13.93 13 bis rue Beccaria 75012 Paris

Education – Décentralisation – Retraite – Sécu

Se mobiliser sans attendre !

Alors que les dossiers retraites, protection sociale, décentralisation sont loin d'être clos, de nouvelles attaques se profilent déjà autour de l'élaboration de la future loi d'orientation dont le pré-rapport Thélot donne des éléments inquiétants. L'accent y est mis sur l'autonomie des établissements, la contractualisation individuelle, l'individualisation des carrières, un surplus de pouvoir aux chefs d'établissements qui auraient leur mot à dire (officiellement cette fois) dans l'affectation des personnels.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée cette rentrée, que Ministre et Recteur ont analysé comme une des plus satisfaisante depuis des années ! Mais pour les personnels que nous sommes la rentrée, ce sont des effectifs en hausse dans les classes, des dédoublements non assurés, des groupes de langue incompatibles avec un enseignement correct... Des affectations qui ne visent que la rentabilisation maximale de chacun d'entre nous (sur plusieurs établissements, voire plusieurs communes, parfois dans une discipline différente ...). Les emplois du temps « à trous » se multiplient nous imposant une présence plus importante dans l'établissement.

D'ores et déjà nous savons que dans certaines disciplines les remplacements seront très difficiles à assurer et que les pressions vont se multiplier pour qu'ils se fassent « à l'interne » dans l'établissement.

Dans le même temps des centaines de contractuels se retrouvent au chômage alors que des besoins importants existent. Les établissements ne disposent pas de suffisamment de moyens pour faire face aux besoins.

Alors que de nombreux élèves restent encore non affectés, ces conditions ne sont pas propices pour développer une véritable lutte contre l'échec scolaire. Notre académie reste la dernière en ce qui concerne la réussite aux examens (Baccalauréat surtout dans les sections générales, brevet ...). Cette situation est socialement et professionnellement inacceptable. Nos élèves ont besoin de nous, de nos luttes pour obtenir la formation à laquelle ils ont droit.

Ce n'est qu'en nous mobilisant, en agissant, à tous les niveaux, de l'établissement au national, que nous pourrons remettre en cause cette politique destructrice. Sans attendre, discutons-en dans chaque établissement en utilisant « l'heure mensuelle d'information syndicale » du mois de septembre.

Gérard RÉQUIGNY

AGENDA

Mercredi 29 sept.

Précarité, chômage, remplacement
Rassemblement au Rectorat à partir
de 14h30

Mercredi 6 octobre

Assemblée d'accueil des
nouveaux titulaires de
l'Académie

14h30 – 15/17 rue Beccaria, 75012

Mercredi 13 octobre

Action nationale contre la
précarité contre le chômage et
pour le refus des vacances

Judi 21 octobre

(Dans chaque département)
Stage de formation
syndicale :

la vie dans l'établissement, le rôle du CA
Si vous n'avez pas déposé de demande d'autorisation
d'absence avant le 21 septembre et que ce stage vous
intéresse, contactez-nous.

URGENT !

MUTATION 2005 :
EMPÊCHONS L'INACCEPTABLE !

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION (page 8)

Informez-vous ! informez-nous !
sur le site internet de Créteil

www.creteil.snes.edu

(une nouvelle présentation depuis la rentrée)

SOMMAIRE

1/ Edito 2/ Tous en grève 3/ Appel unitaire à la grève

SNES-Créteil - Imprimerie Spéciale Snes -ISSN 1266-5441 mensuel - Directeur de Publication G. Réquigny CP 42 53 D 73. N° 31

RETRAITE – SÉCURITÉ SOCIALE

leur remise en cause constitue un véritable recul de société !

Quels que soient les textes votés l'an dernier sur les retraites, ceux votés cet été sur la protection sociale, nous ne pouvons accepter de perdre ces conquêtes des générations qui nous ont précédés. La mobilisation doit être reconstruite, large, unitaire, déterminée sur ces deux dossiers qui, si les décisions du gouvernement et du patronat étaient mises en œuvre, constitueraient de véritables reculs de société pour tous et plus particulièrement pour les jeunes générations.

LA RETRAITE à 60 ans et 37,5 annuités pour tous: un progrès considérable !

L'allongement de l'espérance de vie se combine avec d'autres phénomènes tels que les études plus longues et donc une entrée dans la vie active plus tardive, le chômage, la précarité, la mobilité...qui modifient évidemment les termes dans lesquels se pose de nos jours la question des retraites.

Pour la FSU, la société doit se donner les moyens de financer collectivement ce nouvel âge de la vie que constitue une retraite plus longue. **Cela ne coûterait pas plus que ce qui a été fait pour les retraites au cours des quarante dernières années. (le conseil national des retraites estimait à 6,5 points du PIB l'ordre de grandeur de la part du revenu national à consacrer aux retraites avec une lutte résolue contre le chômage et contre les évictions précoces du marché du travail des plus de 50 ans dans le privé).**

Le gouvernement et le MEDEF ont choisi une autre voie qui brise les solidarités intergénérationnelles et représente un marché juteux pour les marchés financiers : il s'agit de remplacer le système actuel de répartition par la capitalisation et le recours à des assurances complémentaires privées, financées par la bourse. Les dernières débâcles boursières dans ce domaine (ENRON par exemple aux Etats Unis) leur imposent une certaine prudence même si pour eux l'objectif demeure !

C'est cela qui a été au cœur de l'affrontement du printemps 2003 dans lequel les enseignants se sont particulièrement investis.

Les **premières** attaques contre les retraites des salariés du privé datent de **1984** et ont été mises en œuvre de manière très progressives (mesures

Balladur en **1993**). Ce n'est qu' **à partir de l'année 2000** que les mesures de régressions se sont faites pleinement sentir. C'est ensuite sous couvert d'égalité que l'on a voulu imposer cette même politique aux salariés du privé. Cette division organisée par le gouvernement et le patronat n'a pas permis qu'en 2003 se réalise un front interprofessionnel dans les luttes.

Pourtant, pour les salariés du public comme du privé, la solution de progrès repose sur un départ à la retraite à **60 ans** avec **37,5 annuités maximum** et un taux de remplacement **de l'ordre de 75%**. C'est là une conquête du siècle précédent qu'il faut conserver pour les générations futures.

De plus dans nos professions la cessation progressive d'activité (CPA) permettait à de nombreux collègues une transition progressive de la pleine activité à la retraite. Elle permettait aussi à des collègues en difficulté, épuisés par de nombreuses années dans des établissements difficiles de finir normalement leur carrière. Cette mesure, correspondant à un mi-temps pour 80% du salaire, était en effet particulièrement appréciée dans notre académie. La nouvelle CPA, beaucoup plus complexe et moins intéressante, a pour objectif de décourager les demandeurs potentiels.

En juillet 2003, le gouvernement a fait voter par le parlement les textes correspondant à cette « nouvelle retraite ». Mais nous ne devons pas considérer la bataille comme terminée. Ce sont en effet les plus jeunes d'entre nous qui vont être touchés par cette réforme, et qui, dans une académie comme Créteil, avec les difficultés que nous connaissons, peuvent envisager de travailler durant 40 années, après avoir fini leurs études à 24 ou 25 ans, voire plus !

LA SECU : une formidable invention !

La sécurité sociale, formidable invention créée à la libération dans un pays ruiné par des années de guerre, est en danger. La politique gouvernementale fait peser de graves menaces sur elle.

Le principe selon lequel pour recevoir des soins de qualité, chacun doit pouvoir compter sur la collectivité a fait du système français le meilleur du monde !

Aujourd'hui, sous couvert de déficit largement dû au cumul des cotisations non versées par le patronat et au chômage, le gouvernement veut réduire l'assurance

maladie obligatoire dont les financements sont socialisés en transférant une part croissante des dépenses sur les individus et les assurances complémentaires.

Ces transferts (déremboursements de médicaments, forfaits hospitaliers ou franchises sur les consultations, CSG pur les retraités imposables.....) vont accentuer les inégalités sociales en contraignant chacun à financer individuellement une part croissante de ses dépenses de santé.

C'est une rupture totale avec les principes fondateurs de solidarité de la sécurité sociale !

Le droit à la santé est un droit fondamental, il ne peut exister que s'il est fondé sur le principe « on contribue selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins »

Ne nous y trompons pas le fameux « trou de la sécu » n'est qu'un prétexte : il est normal de dépenser plus pour la santé puisque la recherche médicale progresse et que l'on vit plus longtemps !

Le marché de la santé (plusieurs centaines de milliards d'euros par an) aiguise les appétits de la finance. Et même s'il ne le dit pas ouvertement, on voit bien que pour le gouvernement la seule solution, au bout du compte, c'est la privatisation !

Dans un premier temps, c'est la généralisation pour toutes les maladies et toutes les pathologies du système de remboursement minimum appliqué aux lunettes et aux soins dentaires.

On commence à comprendre pourquoi les assurances

Alors que le dossier des retraites n'est pas clos (en tout cas pour la FSU), celui de l'assurance maladie recouvre les mêmes enjeux, tout aussi fondamentaux pour l'avenir de notre société.

Les enseignants se sont battus en 2003 sur le dossier des retraites (sans que le mouvement puisse s'étendre à d'autres secteurs). Cette lutte n'est pas terminée, elle doit reprendre sur les retraites et sur la protection sociale. Le **SNES-FSU** entend contribuer à la construction de la mobilisation unitaire, majoritaire qui est indispensable pour faire face à ces réformes dévastatrices qui constituent, pour les jeunes générations un véritable recul de société.

Le mouvement syndical, en y associant si possible le mouvement mutualiste et les professionnels de santé, a la responsabilité de construire à la fois des alternatives et des mobilisations pour résister à cette politique libérale désastreuse pour l'ensemble des salariés.

Les pressions sont fortes pour aller vers des reculs sociaux dans tous les domaines .

Mais rien n'est joué !

développent leurs publicités sur la santé comme elles l'ont fait sur les retraites. L'objectif est le même : casser notre système de solidarité, demander toujours plus aux salariés, toujours moins au patronat et exonérer les revenus financiers.

La FSU met en débat d'autres solutions dont l'objectif premier est de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. L'avenir de notre santé n'est pas une affaire de spécialistes ! Ces propositions visent à passer de « l'assurance maladie » à « l'assurance santé ». En même temps, il faut continuer à expliquer que la sécu conquise par nos aînés constitue un système exemplaire qu'il faut certes adapter et réformer, mais dont les principes fondateurs demeurent avec la garantie d'une couverture universelle pour tous les âges de la vie.

Sans tenir compte de la sanction qui s'est exprimée dans tout le pays lors des élections régionales et européennes, le gouvernement a profité, grâce à sa majorité confortable (trop !) au parlement, des mois d'été pour avancer sa politique.

Il nous appartient, collectivement, d'y faire face sans attendre.

Jean-Claude GIRAL

OBSERVATOIRE DES PROGRAMMES ET DES PRATIQUES



Pour le SNES, la question des contenus enseignés ainsi que celle des pratiques d'enseignement est centrale dans le débat sur la démocratisation de l'école. Voici déjà quatre ans que le SNES Créteil a mis en place un observatoire des programmes et des pratiques sur l'Académie. L'an dernier, nous avons organisé des stages disciplinaires comme sur des questions transversales. Ce sont autant de lieux d'échanges et de débats sur des questions importantes qui font malheureusement défaut dans le système éducatif.

Par ailleurs, nous avons mené durant deux ans un travail avec l'équipe d'Elisabeth Bautier et Jean-Yves Rochex, (ESCOL-Paris VIII) sur les pratiques enseignantes et nous poursuivons un travail engagé depuis 2002 avec Jean-Luc Roger de l'équipe d'Yves Clot (CNRS) sur le travail dans la classe.

Nous comptons bien poursuivre ce travail cette année, alors n'hésitez pas à nous contacter pour participer ou si un thème de stage vous intéresse tout particulièrement.

Sabrina CAMOREYT

LOI d'ORIENTATION : DÉBATTONS EN ENSEMBLE ! LES PROPOSITIONS THÉLOT : UN ENSEMBLE COHÉRENT et DESTRUCTEUR !

Les propositions de la Commission Thélot qui doivent servir à l'élaboration de la future loi d'orientation votée au printemps prochain, constituent une attaque d'envergure contre la qualité de la formation des jeunes, le métier d'enseignant et le service public d'éducation.

Même si Thélot et le Ministère prétendent qu'il ne s'agit que de propositions (au demeurant « intéressantes » a dit Fillon) qui doivent être débattues, il faut souligner la grande cohérence de ces propositions avec la « Loi Organique relative aux lois de Finances » (L.O.L.F.), qui doit s'appliquer à partir de janvier 2006 et le projet de « loi de modernisation de la Fonction Publique » qui doit être élaborée à l'automne.

On y retrouve la même logique libérale de réduction des coûts du service public, de désengagement de l'Etat, de décentralisation, d'autonomie des établissements, de renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement et des recteurs, de contractualisation, d'individualisation, de mise en concurrence et de remise en cause des statuts.

Qu'on ne s'y trompe pas ! Il s'agit d'un vaste plan d'harmonisation européen dont les grands axes ont été décidés aux sommets de Lisbonne en 2000 (Référence du rapport Thélot p4) et de Barcelone en 2002. Leur but est de rapprocher tous les systèmes éducatifs européens autour d'un modèle scolaire dicté par l'idéologie libérale , qui fait de l'éducation un bien privé, individuel, utilitaire dans une conception réductrice de « formation de ressources humaines » au service de l'économie.

Satisfaire au moindre coût les exigences d'employabilité et de flexibilité des entreprises est devenu l'objectif central vers lequel doivent tendre les systèmes éducatifs européens.

L'introduction du rapport Thélot est éloquente à ce sujet ; sous le titre révélateur de : « L'adaptation de la formation à l'emploi » (!) , il rejette l'élévation du niveau de formation hors de la formation initiale et fixe comme perspective la nécessité de pourvoir « ... la part, considérable dans l'avenir, des emplois peu qualifiés ou requérant une qualification d'ordre comportemental ou relationnel » !! (p5). C'est le renoncement à toute politique ambitieuse d'élévation des qualifications pourtant réclamée l'an dernier par le Haut Conseil de L'Evaluation de l'Ecole qui affirmait le manque de diplômés à Bac +3 et plus et l'excédent de sortants de BEP, CAP pour conclure que « l'augmentation du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur paraît s'imposer comme une exigence forte de développement économique ».

Comment s'étonner ensuite que le rapport de la Commission Thélot, qui privilégie l'objectif minimaliste et vague de maîtrise « des compétences nécessaires (notamment comportementales) à une vie personnelle et à une intégration sociale réussies », auquel certains consacraient tout leur temps scolaire alors que d'autres auraient accès à d'autres enseignements qui concerneraient jusqu'à 50% de ce temps scolaire, abandonne purement et simplement le projet de « collège unique » et rejette la perspective d'amener 80% des jeunes au niveau du Bac ?

Par ailleurs, l'objectif est d'organiser le désengagement de l'Etat, non seulement pour réduire les dépenses publiques mais aussi pour démanteler le service public d'éducation et les statuts de ses personnels qui constituent autant de freins à une évolution libérale du système éducatif français.

Ainsi la Commission Thélot propose de renforcer l'autonomie des établissements, tant du point de vue pédagogique que financier, d'accroître les pouvoirs des chefs d'établissements qui auraient leur avis à donner sur l'arrivée ... et les départs (!) des personnels et de systématiser la contractualisation, l'évaluation, l'individualisation et la mise en concurrence comme mode de fonctionnement.

Ce sont les mêmes orientations qui fondent la LOLF et la loi de modernisation de la Fonction Publique :

1. Décentralisation avec le renforcement des pouvoirs du Recteur qui est institué responsable budgétaire mais aussi du recrutement car la LOLF globalise tous les crédits y compris ceux des personnels, ce qui permettra au Recteur de choisir de recruter plus de non titulaires moins coûteux et plus « flexibles » plutôt que des titulaires. De plus, le Ministère envisage pour 2006 la mise en place de « concours nationaux à affectation régionale ».
2. Contractualisation avec la création d'un C.D.I. sous prétexte de résorber la précarité, qui établit « un statut » de sous-fonctionnaire et introduit une logique d'individualisation des conditions de travail et de rémunération.
3. l'individualisation de la gestion des carrières remettant en cause le lien statutaire entre agent et Etat au profit de contrats passés avec des gestionnaires locaux sur des emplois temporaires. Elle s'appliquerait aussi au salaire dont une partie serait « au mérite » , en fonction de l'emploi occupé et de l'évaluation du chef de service avec lequel le contrat a été signé.

Enfin les propositions Thélot organisent un profond bouleversement du métier d'enseignant afin de mieux prendre en compte « les missions autres que celles de l'enseignement » ! :

1. les services intégreraient les fonctions éducatives et non plus seulement d'enseignement, ce qui rendrait indispensable l'augmentation du temps de présence dans l'établissement de 4 à 8 h ;
2. Mais ce temps de présence serait individualisé et variable : imposé aux nouveaux collègues et proposé au choix des autres, mais aussi dépendant du contrat de l'établissement, du niveau et de la discipline !!
3. Les nouveaux enseignants devraient être bivalents et voire polyvalents pour ceux d'entre eux qui enseigneraient en collège pour intervenir dans les années élémentaires du cycle d'approfondissement (du CE2 à la 6ème) !!
4. La formation des professeurs de Lycée et Collège durerait 2 ans après la licence avec 12 heures de service hebdomadaire pendant ces 2 ans ;
5. L'évaluation – tous les trois ans - serait le résultat d'un regard croisé du chef d'établissement et des inspecteurs, « articulée sur l'évaluation de l'établissement », prendrait en compte l'ensemble des activités du professeur et « aurait pour référence les progrès et les résultats des élèves » !!

Comme on le voit, il s'agit de mesures qui dégraderaient gravement nos conditions de travail mais aussi la qualité de l'enseignement au seul profit d'économies budgétaires.

Mais on mesure aussi combien dans ces propositions, qu'elles concernent l'organisation des établissements, la gestion des personnels ou les conditions de travail, l'objectif est de rompre, par l'individualisation, la mise en concurrence, la capitalisation, les solidarités qui font la force du mouvement social dans la fonction publique.

Il est essentiel de bien mesurer la cohérence et l'ampleur de ces attaques contre le service public d'éducation et ses personnels et de mobiliser bien au delà de la profession pour repousser ces projets dangereux pour notre système éducatif et la réussite de tous les jeunes.

Goulven KÉRIEN, Pierre CLAUSTRE

Une rentrée difficile pour beaucoup de lycées.

Dans plusieurs établissements les effectifs sont en augmentation particulièrement en seconde

Les lycées sensibles (comme Paul Eluard St Denis) ou difficiles (comme Le Corbusier Aubervilliers) qui avaient jusqu'à l'année dernière des secondes à moins de 30 élèves voient leurs effectifs augmenter à 32/33 (sensibles) ou à 35/36 (difficiles) quant aux autres lycées on observe une augmentation de divisions à plus de 35/36

En première et terminale on voit de plus en plus des divisions à 24 (non dédoublées) mises en parallèle avec des divisions à effectifs pléthoriques (pour un même niveau et une même série), ce qui crée de mauvaises conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les collègues dans les deux cas : cours en classe entière à plus de 35 mais TD et TP à moins de 20 ou cours en classe entière à 24 mais TD et TP à 24.

La diminution de la DHG oblige les établissements à créer moins de groupes de langues, à les constituer d'élèves issus de plusieurs divisions, de séries différentes, avec une évaluation écrite pour les uns orale pour les autres au bac, ou bien à ne pas dédoubler des groupes à moins de 24

Non seulement les conditions de l'enseignement des langues vivantes se dégradent de plus en plus mais aussi ce sont les emplois du temps des élèves qui deviennent de moins en moins pédagogiques (équilibre des disciplines dans la semaine) et ceux des collègues impliquant une présence toujours plus grande dans l'établissement.

Les heures de première chaire ont été réduites, des collègues nous ont contactés surpris de ne pas voir cette heure dans leur service, certains chef d'établissement ont une lecture particulière mais erronée du décret, d'autres collègues ont vu leur service changé par rapport aux prévisions de juin pour ne pas bénéficier de cette heure.

La vie scolaire est aussi touchée par les réductions budgétaires ; la suppression des MI/SE la fin des contrats des aides-éducateurs, le manque de candidats à la fonction d'assistant d'éducation.

La suppression des CES et le non remplacement des personnels ATOSS (décentralisation oblige ?) mettent aussi les secteurs administratifs et de service dans des conditions déplorables (Jehan de Chelles à Chelles, Martin Luther King à Bussy st Georges).

Il est reproché ici ou là le flux de passage en première trop réduit, mais avec des effectifs pléthoriques en seconde comment organiser un réel suivi individualisé, combien d'élèves pourront bénéficier dans de bonnes conditions de l'aide individualisée, comment mener des élèves en difficultés à un niveau suffisamment solide pour passer en première ?

La politique menée par le rectorat ne permet pas d'améliorer le taux de réussite aux baccalauréats. Cette année encore, Créteil est la dernière académie avec un taux de réussite de 75,9 % pour les séries générales (contre 82,5 % au niveau national) et nous ne pouvons nous satisfaire que la baisse de ce taux par rapport à l'an dernier soit, à Créteil, inférieure à celle qui est observée au niveau national.

Quant aux séries technologiques Créteil est aussi la dernière académie avec un taux de réussite de 66,5 % (en baisse de 0,6 points par rapport à l'an dernier alors qu'au niveau national il est en augmentation de 0,4 point et atteint 77,1 %).

Depuis plusieurs années nous réclamons les moyens pour un meilleur encadrement de nos élèves : moins de 30 élèves par classe de seconde et dans les séries technologiques, le dédoublement des travaux dirigés et travaux pratiques quelque soit l'effectif de la classe, plus de personnels (pédagogique, surveillance...). Ce sont des moyens nécessaires pour donner à nos élèves les conditions qui les mèneront au bac

Plusieurs établissements sont déjà dans l'action pour obtenir des moyens, report de l'accueil des élèves, grève, manifestation, demande d'audience...

Fabienne DUCROT

Rentabiliser les personnels pour en réduire le nombre ...

Les réductions budgétaires et le choix politique de ne pas remplacer tous les départs en retraite dans la fonction publique pèsent lourdement sur nos conditions de travail et de mutation.

La « stratégie ministérielle de réforme » (SMR), le nouveau dispositif de loi de finance (LOLF) et le pré-rapport Thélot (dont découlera la prochaine loi d'orientation) annoncent clairement une plus grande autonomie de gestion des rectorats et des établissements. C'est l'accentuation de la déréglementation. Concernant les mutations, tout ceci est confirmé par le projet de note de service pour les mutations 2005 : situations individuelles des collègues mises de côté, totale autonomie des Recteurs concernant les affectations intra et pouvoir accru des chefs d'établissement dans le choix des équipes pédagogiques.

Les conditions de cette rentrée 2004 sont donc à mettre en perspective avec ces textes et ces projets comme le développement d'une dégradation annoncée.

Tous concernés, y compris les titulaires de poste en établissement !

L'exercice d'optimisation des emplois auquel s'est livré le rectorat cette année l'a conduit à créer des postes de manière très volontariste, y compris avec des compléments de service. Est-ce vraiment le meilleur moyen pour s'intégrer à une équipe éducative que d'avoir à jongler entre deux établissements ? Nous rappelons que les compléments de service dans une autre commune sont illégaux, nous vous engageons à nous contacter si vous êtes dans une telle situation, nous vous aiderons à entamer les recours nécessaires.

TZR : la variable d'ajustement

Après la tentative du rectorat de recalibrer les zones de remplacement en recourant aux mesures de carte scolaire pour les TZR (tentative vaine grâce à la pugnacité des élu-e-s du SNES), les TZR ont été bien malmenés durant l'été.

Sur les 2 600 TZR que compte l'académie, plus d'un millier n'a pas eu d'affectation à l'issue du groupe de travail des 19, 20 et 21 juillet. Pour une grande partie, ce sont les collègues nouvellement nommés dans l'académie (et qui n'avaient pas demandé à être TZR) qui en ont fait les frais.

Parmi ceux qui ont obtenu une affectation dès les mois de juillet, la moitié étaient affectés soit sur deux établissements soit en dehors de leur ZR.

A partir du 22 juillet, toutes les affectations de TZR se sont faites en dehors des structures paritaires, l'administration a affecté seule, en n'hésitant pas à mettre les collègues dans des situations plus que difficiles. Le refus du Recteur de réunir un groupe de travail fin août, sous la pression des chefs d'établissement, augure mal du fonctionnement des affectations 2005 avec le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement.

Les rattachements, contrairement aux années précédentes, ont été faits sur l'ensemble des établissements de l'académie, permettant ainsi de livrer les TZR aux pressions de certains chefs d'établissement zélés.

De nombreuses demandes de révision d'affectation

De nombreux collègues ont envoyé durant l'été une demande de révision d'affectation, ces demandes ont été beaucoup plus nombreuses que les années précédentes. Malheureusement, l'administration ne traite pas les demandes de révision d'affectation reçues en tenant compte de la situation personnelle des collègues, le seul objectif étant d'affecter le maximum de collègues sur les postes ou BMP (bloc de moyen provisoire) vacants. Il est quasiment impossible, une fois que les collègues sont affectés quelque

part, d'obtenir un changement.

Nous avons reçu des centaines de courriers de collègues et nous avons demandé au rectorat d'examiner leur situation. Nous continuons à en recevoir, nous tenons au courant les collègues de la suite donnée par l'administration à leur requête au fur et à mesure.

Rattachements hors zone

Nouveauté 2004 : de nombreux TZR ont obtenu un établissement de rattachement en dehors de leur zone. Nous avons dénoncé cette pratique qui est illégale et obtenu l'engagement de l'administration de revenir en arrière. Les collègues concernés devraient recevoir dans les prochains jours un nouvel arrêté de rattachement à l'intérieur de leur zone.

Ce rattachement permettra à ceux qui sont affectés sur un remplacement d'une durée inférieure à l'année scolaire en dehors de leur zone de toucher l'ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement). Vous avez deux mois pour contester votre rattachement donc si vous ne recevez pas de nouvel arrêté, contactez-nous.

Affectations hors discipline

Certains collègues, enseignants de génie civil se sont vus imposer une affectation en collège pour enseigner les mathématiques !

Des collègues de physique appliquée se sont retrouvés à temps complet sur un service en sciences physiques.

Il semblerait que la prochaine cible soit les TZR de technologie qui seraient affectés en mathématiques.

Il est scandaleux de ne pas respecter les disciplines de recrutement de tous ! C'est du mépris à la fois vis-à-vis des élèves, des enseignants concernés et des disciplines enseignées par des personnels sans formation.

Nous soutenons tous les collègues qui, victimes de telles affectations les contestent.

Nous avons interpellé les IPR de mathématiques lors d'une commission paritaire à ce sujet mais ordre leur a été donné de ne pas répondre.

Face à l'administration, il sera peut-être nécessaire d'aller jusqu'au tribunal administratif.

Affectations des maîtres-auxiliaires

Les MA n'ont pas pu faire la pré-rentrée, ils ont reçu très tardivement leur arrêté de rattachement puis n'ont été affectés que quelques jours après la rentrée. L'administration a assuré que ce retard n'aurait pas de conséquence sur le traitement : il n'y aura pas d'interruption de salaire même si le procès verbal d'installation a été signé bien après la rentrée.

Chômage massif des contractuels

Le jour de la rentrée il restait plus de 1 000 contractuels sans emploi (sur les 1 800 employés l'an dernier), il s'agit donc bien là d'un plan de licenciement massif.

Même si au fur et à mesure des besoins, l'administration emploie des contractuels, il s'agit bien souvent de contrats à temps incomplet ou qui ne couvrent pas la totalité de l'année scolaire. La précarité a encore de beaux jours devant elle...

Nous avons réaffirmé notre demande de réemploi de tous et de titularisation pour tous lors du rassemblement devant le rectorat du 8 septembre puis lors du rassemblement devant le ministère du 22 septembre. Le prochain rendez-vous est fixé au mercredi 13 octobre pour une action nationale contre la précarité.

Nathalie RODRIGUEZ

Pénurie en personnels tous azimuts ... la mobilisation est indispensable

Moyens de surveillance : l'année de tous les dangers....

La rentrée s'est faite sur le fil du rasoir notamment en ce qui concerne les moyens de surveillance. L'enveloppe rectorale ne permet pas d'assurer la présence d'un nombre suffisant d'adultes dans les couloirs, les cours de récréation, pour assurer les permanences et les demi-pensions et laisse perdurer des situations de déficit déjà reconnues.

Des paramètres dans la méthode de calcul permettant la répartition de ces moyens ne sont pas pris en compte comme par exemple l'architecture des établissements (certains ont 2 cours de récréation, des couloirs très alambiqués), la ruralité des établissements (notamment en Seine et Marne) impliquant des transports scolaires et la présence de nombreux élèves en permanence. Le nombre de demi-pensionnaires est à l'origine d'une dotation en heures de demi pension mais cette dotation diminue fortement dans la majorité des établissements. Si on peut se féliciter de la disparition des MDP (seuls les postes de MDP en place sont conservés), il est malgré tout nécessaire de tenir compte du nombre de demi-pensionnaires pour le calcul de la dotation (certains établissements ayant plus de 70% de demi-pensionnaires et 2 à 3 services par jour).

Dans les établissements il reste quelques derniers

aides éducateurs en fin de contrat dont les départs ne sont pas remplacés en nombre égal par des assistants d'éducation (exemple : 3 à 4 départs d'aides éducateurs sont remplacés en ZEP par 1.5 et en établissement non classé par 1 assistant d'éducation), et quelques surveillants (MI-SE) dont les départs doivent être remplacés poste à poste par des assistants d'éducation.

Elément de la politique de déréglementation et de décentralisation entreprise dans l'Education nationale, ce nouveau statut représente une véritable régression sociale par rapport à celui de MI-SE : durée de contrat réduite, recrutement local (par le chef d'établissement), temps de travail allongé, salaires inférieurs, droits à congés pour examens soumis à conditions, missions étendues, conditions de travail dégradées ... Même si la priorité de recrutement doit aller à des étudiants, on est loin de ce que le statut de MI-SE apportait aux jeunes de milieux modestes pour poursuivre leurs études.

Rappelons enfin que le passage au 35H des CPE n'a jamais été compensé et que là où ils sont seuls, leur charge de travail s'en est vue encore augmentée.

Personnels administratif et de services : la quadrature du cercle

Les dotations en personnels TOS sont là encore calculées à partir de barèmes théoriques tenant compte de la surface des locaux et espaces verts, des services de table, du nombre de demi-pensionnaires, de la vétusté. Le Rectorat reconnaît lui-même que les 3 départements sont déficitaires par rapport à son calcul théorique. Dans nombre d'établissements c'est la quadrature du cercle pour assurer l'accueil, le ménage et le service de demi-pension. Jusqu'à présent nombre d'établissements ont comblé une partie de ce déficit au cas par cas par l'embauche de Contrats Emplois Solidarité (CES). Le SNES était opposé à ces recrutements, demandant que des personnels titulaires (mieux payés, avec des garanties plus importantes, non recrutés localement) soient affectés sur ces postes. Aujourd'hui la plupart des CES

arrivent en fin de contrat et même si certains ont obtenu un sursis jusqu'en décembre, cette situation ne perdurera pas en 2005.

A cela il faut ajouter la question de la décentralisation des TOS imposée par le gouvernement malgré une opposition quasi générale. Dans cette situation beaucoup d'établissements risquent d'être tentés par un recours aux entreprises privées de restauration ou d'entretien. Une fois encore ce sera aux personnels d'être vigilants quant à cette dérive qui marquerait la poursuite de la casse du service public d'Education nationale, accentuerait les disparités entre établissements, entre communes, entre départements et contribuera à faire encore baisser le nombre d'adultes dans nos établissements.

Le SNES s'est prononcé contre le remplacement de personnels ayant un statut (celui de MI-SE ou celui de la fonction publique pour les TOS) par des personnels toujours plus précaires (CES, MdP, aides éducateurs, assistants d'éducation). Dans de nombreux établissements, les élus du SNES ont voté contre ces recrutements. Mais c'est souvent devant les difficultés rencontrées dans les établissements que ces personnels ont été imposés. Il n'en reste pas moins vrai que leur disparition va poser de gros problèmes de fonctionnement dans les collèges notamment.

Nous devons donc, à partir de la situation de chacun de nos établissements, continuer à exiger d'avoir des personnels formés et protégés par un statut. Nous savons qu'un des moyens pour faire reculer la violence dans les établissements est la présence d'adultes plus nombreux, contribuant tous à l'acte éducatif. C'est à l'opposé que nous entraîne la politique du Ministère de l'Education nationale. Pour l'avenir de nos métiers et pour la formation des jeunes, nous avons la responsabilité de lutter contre cette politique.

Catherine ROUSTAN

Se syndiquer dès la rentrée : un engagement et une nécessité

Plus que jamais la lutte est nécessaire pour obliger à ce que les dossiers retraite, protection sociale, décentralisation soient ré-ouverts, et pour faire face aux nouvelles attaques qui se profilent déjà autour de la future loi d'orientation. A toutes ces attaques dans le secteur de l'éducation il faut ajouter le changement de statut d'EdF, la privatisation de France-Télécom, les menaces sur la Poste, la remise en cause des 35h et les menaces de délocalisations, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires ... Celles-ci nécessiteront une intervention rapide de tous les personnels :

Cependant il est possible d'obtenir des succès au niveau local (établissement, département ou Académie) comme par exemple l'annulation des 32 licenciements programmés en juillet dernier à la MGI (Mission Générale d'Insertion). Ces quelques reculs, même insuffisants, nous montrent qu'un mouvement encore plus fort peut gagner.

Les positions du SNES et de la FSU ont été largement partagées par les personnels durant les mouvements de ces dernières années. **La syndicalisation au SNES est un acte très important dans le rapport de force face au gouvernement, pour une société plus juste et plus solidaire. N'attendez-pas ! Renouvelez votre cotisation sans attendre !**

Patrick MALFOY

AMÉLIORER L'ACCUEIL AU SNES UNE NÉCESSITÉ !

Qui ne s'est pas, au moins une fois, trouvé confronté à une ligne obstinément occupée alors que justement, ce jour-là, il lui fallait joindre la section académique du SNES ?

Qui n'a pas pensé alors qu'il n'y avait personne pour répondre à ses questions ?

Et pourtant chaque jour, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, des militants sont là pour accueillir les collègues, sur place ou par téléphone pour les renseigner ou les aiguiller vers le responsable du secteur concerné...

Ces militants sont des enseignants, comme chacun d'entre nous qui acceptent de consacrer un peu de leur temps à la section académique du SNES.

Mais leur nombre est insuffisant pour faire face aux nombreuses demandes de manière satisfaisante.

Aussi lançons-nous un appel à tous les syndiqués, si vous vous sentez concernés par la défense des collègues et que vous pouvez y consacrer trois heures par semaine, par quinzaine ou par mois, indiquez-le nous en retournant le coupon ci dessous à la section académique du SNES. Pour ceux qui sont intéressés un stage intitulé « Accueil des syndiqués, image du SNES auprès des collègues » aura lieu le 18 décembre (lieu à préciser ultérieurement)

Renvoyez-nous le coupon-ci dessous : nous vous contacterons rapidement.

Clémentine FARDOUX

SNES-Créteil, 13 bis rue Beccaria, 75589, Paris Cedex 12, par fax : 01 44 75 13 93, par mail : s3cre@snes.edu

NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :
 TELEPHONE : MAIL :@.....
 ÉTABLISSEMENT :

Je peux consacrer 3 h par semaine par quinzaine par mois

MUTATIONS 2005 : EMPECHONS L'INACCEPTABLE

Signez la pétition à l'appel du SNES, du SNEP, du SNUEP/FSU (retour à SNES-Créteil, 13 bis rue Beccaria, 75589 Paris cedex 12)

Sous couvert de « simplification », le ministère prépare pour le mouvement 2005 un bouleversement sans précédent des procédures de mutation des titulaires et d'affectation des stagiaires. Conséquence immédiate : des difficultés accrues et durables pour rendre compatibles les mobilités géographique et professionnelle avec les situations individuelles.

* **Pleins pouvoirs aux recteurs** dans l'organisation, le barème et les règles du mouvement intra-académique : la disparition de tout cadre national génèrera 31 mouvements académiques différents et l'inégalité de traitement de mêmes situations selon les académies. La mutation en aveugle sera renforcée et rendra encore plus aléatoire toute stratégie personnelle de mutation.

* **Création d'un nouveau système de profilage des postes** (APV : « Affectations à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation ») assurant une priorité de mutation presque absolue (inter comme intra-académique) pour quitter un petit nombre de postes ou d'établissements, défini localement, en prenant en compte dans certains cas l'avis du chef d'établissement. Un tel système bloquera les possibilités de mutation pour la quasi-totalité des personnels, sans régler le problème de la non-attractivité des établissements difficiles ou isolés, ni celui de la stabilité des équipes.

* **Sacrifice de la majeure partie des autres situations** individuelles ou familiales, et des stratégies personnelles de mutation : l'équilibre des barèmes est mis à mal par l'octroi de bonifications exorbitantes réservées aux seuls sortants des postes « APV ».

Nous exigeons :

* la construction d'un mouvement national de mutation amélioré et équitable pour tous, et dans l'immédiat :

* un cadrage national des règles du mouvement,

* l'abandon par le ministère du projet de profilage local « APV »,

* un barème équilibré, prenant en compte la diversité et la réalité des situations individuelles et familiales pour l'ensemble du mouvement,

* un plan national d'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des postes peu attractifs.

Prénom	NOM	Etablissement	Signature